Négociation retraites : vers une nouvelle feuille de route

La concertation retraites se poursuit. Lors de la séance du jeudi 27 mars, les partenaires sociaux ont échangé sur les problématiques de pénibilité et d'usure professionnelle, tout en travaillant sur une nouvelle feuille de route.

Si l'habituel club des huit - le format traditionnel de négociation au niveau national interprofessionnel - fait aujourd'hui office de club des cinq (CFE-CGC, CFDT, CFTC, MEDEF, CPME) après les départs successifs de FO, de la CGT et de l'U2P, le conclave sur les retraites, visant à aménager la réforme gouvernementale de 2023, suit son cours. Après les déclarations très critiquées du Premier ministre sur les 62 ans en marge des discussions, les organisations syndicales et patronales restant à la table de négociation travaillent toutefois sur une nouvelle feuille de route qui devrait être finalisée prochainement (voir l'analyse ci-dessous de Christelle Thieffinne pour la CFE-CGC).

Conformément au planning initial, la délégation paritaire permanente s'est réunie jeudi 27 mars pour une réunion centrée sur la prise en compte, par le système de retraite, de l'usure professionnelle et de la pénibilité. La séance s'est déroulée en deux temps : d'abord une présentation de documents techniques et de notes de chiffrages de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour éclairer les enjeux et répondre aux demandes des différentes organisations ; puis un tour de table permettant à toutes les délégations d'exprimer leurs revendications.

AGIR SUR LA PÉNIBILITÉ ET L'USURE PROFESSIONNELLE

Ont ainsi été abordés plusieurs sujets : facteurs de pénibilité, retraite anticipée pour incapacité permanente, révision du dispositif FIPU (fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle), cartographie des métiers « pénibles » dans les branches professionnelles, meilleure prise en compte des risques psychosociaux (RPS), suivi médical adapté pour les populations confrontées à l'usure professionnelle, visite médicale de fin de carrière…

Après avoir réaffirmé, par la voix de son président François Hommeril, sa volonté de rester jusqu'au bout de la négociation afin de parvenir à des améliorations concernant les retraites des salariés, en invitant la partie patronale à faire de vrais efforts, la CFE-CGC a fait valoir ses analyses (lire ci-dessous).

Les partenaires sociaux ont désormais rendez-vous le jeudi 3 avril pour aborder les mécanismes et les dispositifs de solidarité : égalité professionnelle hommes-femmes, droits conjugaux et familiaux, etc.

L'ANALYSE DE CHRISTELLE THIEFFINNE, SECRÉTAIRE NATIONALE CFE-CGC À LA PROTECTION SOCIALE ET CHEFFE DE FILE DE LA NÉGOCIATION

« La lettre de cadrage commune entre partenaires sociaux sera finalisée la semaine prochaine. L'idée est de se mettre d'accord sur les objectifs à atteindre et ainsi avoir une vision partagée de ce que nous voulons faire ensemble. Pour la CFE-CGC, il est question, pendant ces trois mois de travaux, d'améliorer la réforme des retraites, de proposer les sources de financement pour répondre aux enjeux, et de construire un agenda de concertation qui pourrait aller au-delà de ces trois mois. Notamment en ouvrant la question du pilotage des régimes de retraite ou celle de la remise à plat du financement de la protection sociale. »

« Sur la pénibilité et l'usure professionnelle, des propositions ont été exposées ce jeudi pour permettre la prise en charge opérationnelle des critères physiques. Les questions de prévention et de transition professionnelle sont primordiales pour répondre aux besoins d'amélioration du taux d'emploi des seniors et permettre la continuité de carrière. Cependant, la CFE-CGC considère que ce sujet doit être traité à part entière en ouvrant une négociation spécifique. Ce que nous devons inscrire dans la concertation retraites en cours, c'est de réintroduire les critères de pénibilité physique et ainsi donner la possibilité, quand les salariés sont empêchés physiquement de continuer leur carrière professionnelle, de liquider leur retraite, c'est-à-dire de faire valoir leurs droits à toucher leur pension. »